Planet-Vie | Conférence

Louis Pasteur, les vaches folles, les OGM et le charbon

Publié le 18.11.03 | Par Maxime Schwartz

Dans cette vidéo, Maxime Schwartz, ancien directeur de l'Institut Pasteur, revient sur quelques controverses actuelles sur les travaux et idées de Louis Pasteur.

1. Résumé de la conférence

À l'heure de la génomique, de la transcriptomique et de la protéomique, il pourrait sembler que les controverses autour de l'œuvre de Louis Pasteur soient du domaine du passé. Est-ce vraiment le cas ? Les vaches folles et la théorie du prion nous font revenir sur la question de la génération spontanée. Les plantes transgéniques rendues résistantes à des insectes, et qui constituent l'aboutissement du concept de contrôle biologique prôné par Pasteur, sont aujourd'hui violemment controversées. Quant à la maladie du charbon, qui a fait les grands titres de la presse il y a quelque temps, elle avait permis à Pasteur de renforcer considérablement sa théorie des vaccins : ceux-ci nécessitaient l'emploi de germes atténués vivants. Or un travail récent démontre qu'une immunité comparable sinon supérieure contre le charbon peut être obtenue avec des éléments non vivants.

Ces remises en cause partielles de concepts élaborés par Pasteur il y a plus d'un siècle constituent un témoignage supplémentaire de l'extrême fécondité de son œuvre.

2. Visionner la conférence

Cette conférence est disponible sous forme vidéo et audio.

Visionner la conférence

3. Crédits

Cette conférence a été enregistrée le 11 novembre 2003 dans le cadre du cycle « Science Débats sur la montagne » organisé par Michel Bornens (Institut Curie), Michel Morange (École Normale Supérieure) et Josette Rouvière-Yaniv (IBPC). Elle est tirée du catalogue de conférences, séminaires, cours, etc. mis à disposition sur le site Savoirs ENS.

CRÉDITS

AUTEUR(S)/AUTRICE(S)

Maxime Schwartz

Ancien directeur général honoraire de l'Institut Pasteur. Exerce des fonctions de direction scientifique à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA).

LICENCE DU TEXTE DE L'ARTICLE

VOIR MENTIONS LÉGALES